

<b>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>		<b>LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT</b>
--	---	---

## DÉLIBÉRATION MUNICIPALE

**N° 59/23 du 21 août 2023**

*Approuvant l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement et abrogeant la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

Convocation N° 230/23 du 14 Août 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 21 du mois d'août, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 14 Août 2023	1. Thomas M. MOUTAME	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération ..... 21. 08. 2023 .....	3. Myron, Tu M. ROOPINIA	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Lilliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	M. MOUTAME Thomas												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">9</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td style="text-align: center;">25</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	9	Volant	25	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	16															
Absents	11															
Représentés	9															
Volant	25															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri		X													
	9. M. SMITH James, Maui	X														
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT)	10. Mme. HAOATAJ épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X													
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														

Délibération municipale n° 59/23 du 21 août 2023

*Approuvant l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement et abrogeant la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

	13.	M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haural	X		
	14.	Mme. SANQUER épouse GOUPL Julliana, Hermine, Française	X		
	15.	M. TEROU A PEU Maurice, Erla	X		
	16.	M. TERIHAUNUI Hiomal	X		
	17.	Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette	X		
	18.	M. BECQUET Patrick	X		
	19.	M. SMITH Tilly	X		
	20.	M. EBB Moïse	X		
	21.	Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22.	M. TEFAAITE Daniela	X		
	23.	Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24.	M. RUAMUTU Iapheta		X	M. TEFAAITE Daniela
	25.	M. TEFAAITE Etienne		X	Mme TAUATITI Odette
	26.	Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27.	M. BUTSCHER Roland	X		
<b>Sens du vote :</b>					
Unanimité					
Adoption 27					
Rejet 0					
<b>Majorité</b>					
Nombre voix « Pour » 0					
Nombre voix « Contre » 0					
Nombre voix « Abstention » 0					

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Délibération municipale n° 59/23 du 21 août 2023

*Approuvant l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement et abrogeant la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

- Vu** la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement ;
- Vu** le courrier n°5802/PR du 11/08/2022 relatif à la programmation des demandes de financement déposées à la session de février 2022 ;
- Vu** le devis de Tahiti automobile en date du 17/08/2023 ;
- Vu** le dossier technique ;
- Ouï** l'exposé du Maire.

**Considérant** l'évolution des besoins du service de la police municipale et la nécessité de déposer une nouvelle demande de financement auprès de la Délégation pour le Développement des Communes (DDC), suite à l'avis défavorable émit suite au dépôt de la première demande de financement, en prenant en compte cette évolution.

**Considérant** la forte sollicitation des véhicules de police compte tenu de l'étendue du territoire communal et des missions diverses des agents de la brigade.

**Considérant** le nombre d'agents de police en fonction.

**Considérant** la nécessité de procéder à l'amélioration du service, en termes de disponibilité et de flexibilité, et d'en assurer la continuité, par l'acquisition de nouveaux véhicules.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 août 2023,

### ADOPTE

**Article 1<sup>er</sup>** : La délibération n°18/22 du 22 février 2022 est abrogée.

**Article 2** : Le principe de l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale » est approuvé.

**Article 3** : Le dossier technique est approuvé.

**Article 4** : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Assiette Coût HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Acquisition de deux véhicules pour la police municipale	DETR	4 961 972 XPF	30%	4 961 972 XPF	25,6%
	DDC	8 269 954 XPF	50%	9 690 000 XPF	50%
	Commune	3 307 982 XPF	20%	4 728 028 XPF	24,4%
	<b>Coût total</b>	<b>16 539 908 XPF</b>	<b>100%</b>	<b>19 380 000 XPF</b>	<b>100%</b>

Délibération municipale n° 59/23 du 21 août 2023

*Approuvant l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement et abrogeant la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

- Article 5** : Le maire est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution du programme.
- Article 6** : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2182 du budget général 2025.
- Article 7** : Les recettes sont imputables en section d'investissement aux articles 1311 et 1312 du budget général 2025.
- Article 8** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 21 août 2023.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,  
sous sa responsabilité, que le présent acte  
a été transmis à la Subdivision administrative  
des îles Sous-le-Vent

le 26 AOÛT 2023  
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 26 AOÛT 2023



**Le Maire**

Délibération municipale n° 59/23 du 21 août 2023

*Approuvant l'opération « Acquisition de deux véhicules pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement et abrogeant la délibération n°18/22 du 22 février 2022 approuvant l'opération « Acquisition d'un véhicule pour la police municipale », son dossier technique et son plan de financement.*

